

Décision

Générale

colonial

Décision n° 49-160-1910 Indemnité.

n° 49-160-1910

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 février 1910

Numéro JO
n° 160 du 01/03/1910

Date du numéro
1 mars 1910

TEXTE INTÉGRAL

Par décision du Gouverneur en date du 26 février 1910, l'indemnité de cherté de vivres déterminée par l'arrêté du 29 juillet 1899, est allouée, pour compter du 1er janvier 1910, à M. Riboulet, Commis de 6m classe des Trésoreries Générales, Fondé de Pouvoirs du Trésorier-Paveur.